

les deux jours, il se rendait de grand matin au Conseil, tandis que son prédécesseur n'y assistait qu'une ou deux fois par mois. Mais en poursuivant les abus, Wen Tsoung allait se heurter à de terribles difficultés : depuis la fin du règne de Hien Tsoung, les eunuques étaient devenus tout puissants et aucune place importante ne pouvait être obtenue sans passer par leur coûteux intermédiaire; personne n'avait eu le courage de battre en brèche leur puissance : le premier ministre Pei Tou († 839) et son collègue WEI TCHOU-HEOU, profitant des bonnes dispositions de l'empereur lui proposèrent comme gouverneur de Tchoung Wou, un officier de fortune, KAO YU, qui ne devait son avancement qu'à ses mérites; cette nomination causa la plus vive joie parmi les soldats qui y voyaient la fin d'un régime de corruption et de favoritisme. Un candidat au concours des mandarins, LIEOU FEN, de Tch'ang P'ing tcheou du Tche Li, osa composer contre les eunuques une pièce que les examinateurs, tout en l'admirant, écartèrent par crainte des puissants du jour; les autres candidats protestèrent contre cette injustice et adressèrent un placet à l'empereur qui n'osa sévir et se contenta d'interdire aux eunuques de porter des costumes de luxe (828) ¹. Deux ans plus tard, l'empereur aidé de SOUNG CHIN reprit la lutte contre les eunuques qui réussirent à parer le coup qui les menaçait et à faire envoyer leur ennemi en disgrâce à K'ai Tcheou.

Les eunuques, toutefois, en usant de leur influence pour faire nommer LIEOU KOUNG-TCHO au gouvernement du Ho Toung, limitrophe des Ouighours, semblent avoir été heureux dans leur choix, car leur protégé se fit bien voir de ses administrés. Il sut aussi se concilier les redoutables Cha T'o qui avaient soumis les neuf hordes tartares à leurs lois; avec l'autorisation de l'empereur, il les fit venir dans les districts de May Hien et de T'ai Toung fou pour veiller sur les Tartares de la frontière; Lieou fit nommer au commandement de Yin Chan, avec autorisation de résider sur les limites de Yun Tcheou et de Chou Tcheou (Taï Foung

1. MAILLA, VI, pp. 452-453.